



N° 2015/07/06

20150706

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 02 juillet 2015, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : FOUANT, ANGELI, BOUVOT, CERRET, CLAUZEL, JEAN, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, ROUDIL, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, POUJOL, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, ISSERT, PALLIER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : DECISIER, ALEGRE, CRUVEILLER, GUERIN, MARTIN, FRATISSIER, LEPROVOST

Membres absents: Mesdames et Messieurs : ARBUS, FINIELS, CAUSSE

Membres remplacés : Madame FOUANT remplace Monsieur GUERIN
Monsieur PALLIER remplace Monsieur FRATISSIER

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur POUJOL,
Madame DECISIER donne procuration à Monsieur FAIDHERBE

Membres ayant participé au vote : 25

Date de convocation : 06 juin 2015

Date d'affichage : 06 juin 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

Objet : rapport annuel 20414

Le Président, expose à l'assemblée délibérante qu'en application du décret n°2000-101 du 11 mai 2000, il doit être préparé un rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document présente les principaux indicateurs techniques et financiers devant contribuer à mieux faire connaître les conditions dans lesquelles les prestations sont exécutées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, approuve le rapport annuel 2014.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 03 juillet 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le

09 JUL. 2015

09 JUL. 2015

Le Président,



Gérald GERVASONI

